

Salon du bien-être et de la spiritualité à Villematier (31)

Samedi 01 et dimanche 02 juillet 2023

Domaine La Fontaine, 287 Chemin de Sagnes 31340 Villematier



DOSSIER EXPOSANTS

Informations de l'exposant

Raison sociale :

SIRET :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

Joindre obligatoirement une copie du Kbis ou l'avis de situation du registre INSEE

Chaque exposant doit joindre obligatoirement à son dossier une liste complète et exhaustive de l'ensemble des produits services et documents qu'il souhaite présenter (si besoin sur une feuille séparée). Pour tout rajout à cette liste de produits ou matériels, il sera obligatoire d'en informer le comité de sélection avant le début du salon en lui adressant une liste complémentaire explicative. En cas d'infraction, les organisateurs se réservent le droit de demander à l'exposant de retirer ses produits de son stand. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des conséquences qui résulteraient d'une non-observation des prescriptions ci-dessus.

Par ailleurs, l'exposant s'engage :

>>> à ne procéder à aucune méthode de vente pouvant induire une équivoque auprès du public

>>> à n'exposer sur le Salon que l'ensemble des produits, services et documents énoncés ci dessous, et conforme aux indications données sur eux. Il certifie également que leur fabrication, leur conditionnement et leur publicité sont en conformité avec la législation en vigueur.

Tout manquement à ces dispositions entraînerait la fermeture immédiate du stand, sans dédommagement des organisateurs du Salon.

Mentions Légales : Association Loi de 1901 – N° 515 du 28 janvier 2019 – Haute Garonne

Ce que vous proposez

Liste des services, thérapies ou soins proposés sur le stand :

Liste des produits et documents présentés sur le stand :

Réservation du stand et autres prestations

		Quantité	Prix TTC	total
Stand abrité				
<i>(intérieur, terrasse couverte, chapiteau, terrasse bois sous les arbres)</i>	4m ² (2x2)		190 €	
Stand plein air				
<i>(l'exposant apporte son propre matériel : tonnelle, parasol, etc.)</i>	6m ² (2x3)		130 €	
Mobilier (selon stock disponible)				
<i>(les stands sont livrés nus, si vous souhaitez une table (1,80m x 0,75m) et deux chaises, sélectionnez cette option)</i>	1 Table + 2 chaises		20 €	
Supplément électricité				
<i>(prévoir vos rallonges et multiprises)</i>			20 €	
Supplément communication				
<i>(Pour que votre société soit mise en avant sur notre site et nos supports de communication)</i>	Mise en avant		50 €	
Conférence ou atelier				
<i>(vous pouvez proposer un atelier ou une conférence de 30 min à 50 min maximum)</i>	50min		30 €	
TOTAL				

Conférences et ateliers

Communication

Si vous faites une conférence ou un atelier, merci de joindre le titre de la conférence et un bref résumé (3 à 4 lignes) pour la communication sur le site internet, le programme et les annonces micros durant l'évènement.

Affichage

Nous recommandons aux exposants de prévoir un affichage sur leur stand pour promouvoir leur conférence et atelier.

Infos pratiques

Les conférences sont proposées dans un lieu autre que sur les stands, et sont d'une durée de 50 min max. Les conférences seront annoncées par micro sur le Salon juste avant leur tenue, et seront présentées sur le programme pour les visiteurs.

Planning des conférences et ateliers

Les organisateurs du Salon gèrent le planning des conférences et ateliers (jour et horaire) en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Horaire d'ouverture au public

Dates et horaires du salon

Samedi 1 juillet 2023 de 10h à 19h30

NOCTURNE 19h30 à 22h avec soirée à thème (les stands ne seront plus accessibles au public)

Dimanche 2 juillet 2023 de 10h à 19h

Adresse

Le salon SoliZen se déroule au

**Domaine La Fontaine
287 chemin de Sagnes
31340 VILLEMATIER**

Installation des stands

Horaires d'installation

Les exposants pourront venir s'installer uniquement le vendredi 30 juin de 14h30 à 19h00 et le samedi 1er juillet de 8h30 à 10h.

Parking et accès

Durant les plages horaires d'installation, les exposants pourront se garer à l'avant ou à l'arrière du Domaine pour accéder à leur stand et décharger plus facilement.

En revanche durant l'évènement les exposants seront priés de se garer sur l'arrière du Domaine (indiqué) et de laisser le parking principal accessibles aux visiteurs

Décoration

Les stands sont livrés nus, sans ossatures métalliques ou panneaux verticaux. Vous pouvez apporter vos propres paravents et affiches de séparation.

Nous demandons également à chaque exposant de soigner la décoration générale de leur stand afin d'offrir aux visiteurs une belle expérience durant l'évènement.

Restauration sur place

Les exposants, comme les visiteurs, pourront se restaurer sur place le samedi midi et soir ainsi que le dimanche midi.

Communication

Dans l'intérêt commun et afin de faire venir le plus de monde possible, les organisateurs demandent à chaque exposant de communiquer le plus possible l'évènement par mail, affichage, lors de salons, stages, réseaux sociaux.

Des flyers papiers (à venir retirer sur place) et des encarts pour vos réseaux sociaux seront mis à votre disposition si vous en faites la demande

Tarif de vos prestations

Pour les exposants proposant des services type massage, soin ou séance, nous recommandons de faire un tarif "spécial salon" pour un montant maximum de 30€.

Le but premier étant que le visiteur puisse expérimenter plusieurs services durant sa visite. Le but second est quant à lui de proposer aux visiteurs une séance plus approfondie au sein de votre cabinet.

Sélection des dossiers

Afin de proposer un salon de qualité, tant aux visiteurs qu'aux exposants, les dossiers seront sélectionnés de façon à représenter l'ensemble des professions du secteur du bien-être et de la spiritualité.

Divers

Badges

Chaque exposant, devra porter un badge du salon qui l'identifiera et lui sera donné à l'installation, cela pour faciliter votre libre circulation dans et en dehors du salon. Les badges seront à rendre à la fin du Salon.

Nombre de badge

1

2

Règlement en deux fois

UNIQUEMENT POUR LES DOSSIERS REMIS AVANT LE 15 AVRIL 2023

2 chèques à joindre impérativement au dossier, à l'ordre de « MV2 Evénements » :

Un chèque d'arrhes d'un montant de 50% du total encaissé le 30 avril 2023

Un chèque du règlement du solde et encaissé fin juin 2023

Règlement en une fois

1 chèque à joindre impérativement au dossier, à l'ordre de « MV2 Evénements » :

Un chèque du montant total (encaissé fin juin 2023)

Annulation

Si l'exposant annule sa réservation après le 1er mai 2023, soit 2 mois avant le salon, les organisateurs garderont la totalité des sommes versées à titre de dédommagement, sauf en cas de force majeure (fournir une attestation ou un certificat médical).

Avant cette date, rien ne sera encaissé et le tout restitué à l'exposant.

Récapitulatif des pièces à fournir

Tous les éléments sont impératifs pour un dossier validé complet

- L'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle (Valable à la date de la manifestation du Salon)**
- La copie du Kbis ou avis de situation du registre INSEE**
- Le chèque d'arrhes encaissé dès réception ou le chèque du montant total**
- Pour le paiement en deux fois, le chèque correspondant au règlement du solde encaissable fin juin 2023**
- Ce dossier d'exposant imprimé et dûment rempli par vos soins**

A renvoyer à :

MV2 EVENEMENTS
287 CHEMIN DE SAGNES
31340 VILLEMATIER

Je soussigné (e) certifie avoir pris connaissance des articles du règlement général du Salon du Bien-Être SoliZen et déclare y adhérer sans réserves. Je règle les arrhes et le solde de mon inscription et des prestations choisies par 2 chèques correspondants, à l'ordre de « MV2 Evénements » ou bien par un seul chèque du montant total. Sans votre règlement et les documents demandés, votre inscription ne sera pas validée.

Fait à Le

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature